

- l'accès libre au marché américain afin de doter l'industrie canadienne de débouchés suffisamment larges pour lui permettre de réaliser des économies d'échelle, de se spécialiser, et d'obtenir des débouchés pour les produits spéciaux; et
- un système commercial nord-américain stable qui favorisera une adaptation importante mais ordonnée, laquelle viserait à placer l'économie canadienne dans une situation plus concurrentielle.

Depuis quarante ans, le Canada poursuit ses objectifs commerciaux grâce à une approche axée sur la libéralisation progressive et non discriminatoire à l'intérieur du cadre multilatéral et, au besoin, y ajoute des accords bilatéraux complémentaires. Cependant, dans le contexte actuel, ces objectifs peuvent être poursuivis de façon plus assurée au moyen de mécanismes bilatéraux, surtout pour ce qui est de notre premier partenaire commercial. L'avantage de l'approche bilatérale, c'est qu'elle permet aux deux parties de s'attaquer plus directement aux problèmes les plus urgents entre elles. C'est aussi la seule façon pour nous d'obtenir des exemptions spéciales. L'approche bilatérale permet de plus aux deux pays visés d'ouvrir leurs frontières plus que l'un et l'autre ne pourraient le faire immédiatement pour des pays tiers. Qui plus est, la négociation bilatérale est beaucoup plus facile à maîtriser sur le triple plan du rythme, des priorités et des décisions, et permet de définir plus facilement la cible que dans le cas de la négociation multilatérale. Les choix sont peut-être difficiles, mais les compromis sont plus nets et plus faciles à établir.

Il est cependant impossible de gagner sur les deux plans, c'est-à-dire de recourir au système multilatéral là où il convient pour ensuite chercher à obtenir des exemptions et des traitements préférentiels là où il ne convient pas. C'est donc dire que tout accord commercial global devra être compatible avec nos obligations multilatérales si nous désirons continuer de profiter des avantages du GATT.

DÉFINITION DE L'ACCORD GLOBAL

Un accord commercial global Canada-États-Unis devrait nous permettre à la fois de nous protéger des effets des mesures protectionnistes et d'accroître notre accès à notre principal marché et ainsi nous fournir une base pour rendre notre économie plus efficiente. Ce serait le prolongement logique des engagements politiques pris à Québec de chercher à faciliter les mouvements commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Ce serait une réponse à la demande des provinces qui souhaitent que nous maintenions et que nous élargissions notre accès au marché américain. Ce ne serait pas uniquement un accord-cadre; ce